



**Sainte-Martine**  
Entre terres et rivières

## Communiqué

Pour diffusion immédiate

### **OUVERTURE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET DES SERVICES À LA POPULATION**

**Sainte-Martine, le 18 juin 2021** – La Municipalité de Sainte-Martine est heureuse d’annoncer l’ouverture de ses bâtiments municipaux à la population à partir du 21 juin prochain. Les règles en vigueur concernant les mesures sanitaires seront respectées, limitant le nombre de personnes à l’intérieur des locaux, mais l’ensemble des services pourront être offerts. Ainsi l’hôtel de ville, la bibliothèque, le Musée, le centre communautaire et la piscine municipale seront accessibles selon les modalités décrites ci-dessous.

#### **HÔTEL DE VILLE**

L’ouverture de l’hôtel de ville est prévue le 21 juin à 8 h 30 selon les heures d’ouverture régulières soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30. Une seule personne à la fois est à la réception. Puisque le télétravail est toujours fortement recommandé dans les consignes du gouvernement, toutes rencontres avec un employé municipal doivent faire l’objet d’un rendez-vous au préalable. Cette mesure permet de limiter le nombre de personnes à l’intérieur du bâtiment et également à assurer que l’employé sera présent à l’hôtel de ville lors de la rencontre.

#### **BIBLIOTHÈQUE**

La bibliothèque qui accueille déjà les abonnés pour le prêt au comptoir ouvrira, dès le 22 juin à 10 h, l’accès aux rayons, aux postes de travail ainsi qu’aux fauteuils de lecture. L’horaire régulier est toujours en vigueur soit les mardis et jeudis de 10 h à 20 h et le samedi de 10 h à 16 h. Un nombre maximal de 10 personnes ou bulles familiales à la fois seront admises à l’intérieur du bâtiment. Pour l’instant, les réservations de documents en ligne pour un ramassage au comptoir sont toujours possibles.

#### **MUSÉE DE SAINTE-MARTINE**

Le Musée pourra ouvrir ses portes cet été et offrira à compter du 29 juin à 10 h, une exposition de photos d’époques. Les lieux pourront être visités par un nombre maximal de 10 personnes ou bulles familiales à la fois selon l’horaire suivant, mardi de 10 h à 18 h, jeudi de 10 h à 20 h, samedi et dimanche de 10 h à 16 h.

#### **CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Certaines activités pourront reprendre au centre communautaire dès le 21 juin prochain. C’est le cas des séances du conseil municipal qui s’y tiendront à partir du 13 juillet prochain à 19 h 30. La salle pourra accueillir un nombre maximal de 25 personnes à la fois.

## **PISCINE MUNICIPALE**

L'ouverture de la piscine municipale est prévue pour le 24 juin à midi. **Elle sera également accessible cette fin de semaine, soit les 19 et 20 juin de midi à 20 h.** L'installation pourra accueillir un nombre maximal de 28 personnes à la fois. En raison des nombreuses obligations à rencontrer pour assurer la sécurité de tous, voici les modalités d'accès à la piscine :

- L'horaire régulier 7 jours/7 est de midi à 20 h;
- Les groupes du camp de jour ont priorité du lundi au jeudi, de midi à 15 h 30, et ce, jusqu'au 13 août;
- Seuls les résidents de Sainte-Martine ont accès au site;
- Les vestiaires ne sont pas accessibles;
- Les périodes de baignade doivent ne se limiter à 60 minutes par personne;
- Aucune réservation, le principe de premier arrivé, premier servi, est appliqué;
- La pataugeoire est fermée;
- Les fontaines d'eau sont accessibles pour remplissage de bouteille seulement;
- Les cours de natation sont annulés.

Pour connaître tous les détails concernant la réouverture des services municipaux, consultez le site web de la Municipalité à [www.sainte-martine.ca](http://www.sainte-martine.ca).

- 30 -

Source :

Audrey Caza

Responsable des communications

[communication@sainte-martine.ca](mailto:communication@sainte-martine.ca)

450 427-3050, poste 241